

AVENANT N°1

MAÎTRE DE L'OUVRAGE : Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire
18 rue de Vouroux – 03150 VARENNES SUR ALLIER

OPÉRATION : Aménagement d'une micro-crèche dans l'ancien bâtiment de la communauté de communes – 5 Parc le Plessis – 03130 LE DONJON

LOT N° 07 PLOMBERIE SANITAIRE

ENTREPRISE GRANGE PLOMBERIE
21 Rue Pasteur
03700 BELLERIVE SUR ALLIER

AVENANT N°1 au Marché approuvé le 8 Août 2024 et notifié le 8 Août 2024 afférant aux changements des prestations demandées par le maître de l'ouvrage concernant l'aménagement d'une micro-crèche à Le Donjon.

DESCRIPTION DES TRAVAUX MODIFICATIFS : (voir devis n° 24096347 annexé) à la demande du maître de l'ouvrage :

- Kitchenette complète rez-de-chaussée

	HT	TTC
MONTANT DU MARCHÉ INITIAL:	24 158,43	28 990,12
MONTANT DE L'AVENANT N° 1	1 801,19	2 161,43
LES TRAVAUX AINSI TRAITÉS À L'ENTREPRISE S'ÉLÈVENT À :	25 959,62	31 151,54

le maître de l'ouvrage,
à Varennes sur Allier
le

l'architecte,
à Charlieu
le 13/11/2024

l'entreprise,
à Bellerive sur Allier
le





Comcom Allier Bresbre et Loire
18 Rue de Vouroux
03150 VARENNES SUR ALLIER

DEVIS N°24096347

Adresse des travaux : 5 Parc le Plessis - 03130 LE DONJON


BELLERIVE SUR ALLIER, le 17/09/2024

Objet du devis :

Divers (Q) Travaux supplémentaire: Kitchenette

Désignation	U.	Quantité	Prix Unitaire	Montant H.T.	TVA
<u>Kitchenette complète RDC</u>					
Depuis le lave main du bloc sanitaire du RDC, reprise des alimentations EF ECS, passage en plinthe et mise en attente pour la kitchenette					20,00
Depuis le caisson EU/EV, ouverture du caisson, mise en place d'une culotte de raccordement, passage de tube PVC ø40 et mise en attente pour la kitchenette					
Mise en place d'une Kitchenette y compris raccordement					20,00
MODERNA - CPBD120A10 EVIER CUISINETTE NOVENTA 120CM 1C+1EC VIDAGE INCLUS	U	1,00	296,61	296,61	20,00
MODERNA.MEUBLE CUISINETTE 120CM ABCE120D05 AVEC NICHE FRIGO	U	1,00	266,38	266,38	20,00
MODERNA - MTCDD031Z00 DOMINO MT+ VITROCERAMIQUE	U	1,00	284,00	284,00	20,00
MODERNA - MRT4055Z03 REFRIGERATEUR LARG. 55CM CAPACITE 122 LITRES - BLANC	U	1,00	368,44	368,44	20,00
Mitigeur Evier Eurosmart - Bec bas	U	1,00	136,00	136,00	20,00
Tubes cuivre d'alimentation en eau froide et au chaude y compris toutes sujétions de pose, de façonnage, supports, raccords, fourreaux et accessoires					
Ø 12/14	ml	12,00	28,04	336,48	20,00
Tube PVC y compris supports, fixations					
Ø 40	ml	4,00	28,32	113,28	20,00
Sous-total Kitchenette complète RDC				1 801,19	
<u>Evier Micro crèche</u>					
Mise en place d'un évier sur plan de travail (lot menuiserie) y compris fixation et raccordement					
Evier Chak à encastrer - 1 grande cuve 1 égouttoir - Blanc	U	1,00	326,65	326,65	20,00
Mitigeur Evier Eurosmart - Bec bas	U	1,00	136,00	136,00	20,00
Sous-total Evier Micro crèche				462,65	

Nos devis sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre.
Toute variation ultérieure de ces taux, imposée par la loi, sera répercutée sur les prix.

Total H.T.	Envoyé en préfecture le 18/12/2024	2 263,84 €
T.V.A. 20,00 %	Reçu en préfecture le 18/12/2024	
Total T.T.C.	Publié le	
	ID : 003-200071470-20241216-DELIB2024123-DE	

CONDITIONS GENERALES DE VENTE :


- Ce devis gratuit est valable 1 mois à compter de son émission.
- La société GRANGE Plomberie se réserve le droit de réviser les prix en fonction de l'évolution du marché.
- Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé.
- Conformément au décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012, une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement ainsi qu'une pénalité égale à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur seront facturés en cas de retard de paiement.
- Pour toutes autres conditions, voir nos Conditions Générales de Vente en dernière page.

CONDITIONS DE PAIEMENT :

- Acompte à verser à la commande (30%) : 814,98 €
- Acomptes intermédiaires à verser à réception de situations de travaux
- Solde à réception de situation finale

POUR ACCEPTATION, PRIERE DE NOUS RETOURNER :

- 1 double de notre devis daté et signé

Pour l'entreprise :	Pour le Client :
Signature et cachet :  <p> PLOMBERIE GRANGE SAS au capital de 80 000 € 21, Rue Pasteur - 03700 BELLERIVE Tél. 04 70 32 55 96 - Fax 04 70 32 94 78 SIRET 443 114 608 00021 - APE 4322 A </p>	Date : Signature :
précédée de la mention "Lu et accepté"	précédée de la mention "Bon pour accord, devis remis avant exécution des travaux"

Pour tout paiement par virement : Banque Populaire - IBAN : FR76 1680 7003 8208 2210 3365 038 - BIC : CCBPFRPPGRE

CONDITIONS GENERALES GRANGE Plomberie

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le

ID : 003-200071470-20241216-DELIB2024123-DE

**Article 1 : Application des conditions générales****1.1 Acceptation des conditions générales**

Le client déclare avoir pris connaissance des conditions générales de prestations de services et les avoir acceptées sans réserves lors de la signature du devis ou commande établi par la société GRANGE Plomberie.

Les présentes conditions générales déterminent les conditions contractuelles applicables à la fourniture des prestations par la société GRANGE Plomberie à son client.

Les présentes conditions générales ne font pas obstacle à l'application des règles d'ordre publiques régissant les rapports entre professionnels et consommateurs et s'appliquent sous réserves des dites dispositions.

1.2 Renonciation

La société peut renoncer, si elle le souhaite, à l'application d'une ou plusieurs clauses des présentes conditions sans que cela n'entraîne renonciation de sa part à se prévaloir des autres.

1.3 Modification des conditions générales

La société GRANGE Plomberie se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales sous réserve d'en informer le client, modifications applicables aux contrats en cours sauf en cas de désaccord express du client.

Article 2 : Objet du contrat

La prestation matérielle attendue donne lieu à l'établissement d'un devis descriptif à exécuter détaillant les spécificités, caractéristiques et coût des travaux.

Article 3 : La conclusion du contrat**3.1 Caractère définitif de la commande**

Le contrat entre la société GRANGE Plomberie et le client est conclu définitivement à la date de la signature de la commande par le client ou du devis accompagné de la mention "Bon pour accord, devis remis avant exécution des travaux".

3.2 Modification de la commande

Toute demande de modification des travaux par le client doit être soumise à l'acceptation de la société GRANGE Plomberie et donner lieu à l'établissement d'un devis accepté et signé.

3.3 Délai

Les délais, s'ils figurent au devis, sont purement indicatifs sauf dispositions contractuelles écrites et acceptées par les deux parties.

Article 4 : Prix et conditions de paiement**4.1 Détermination du prix**

Les prix des prestations applicables sont ceux figurant au devis accepté.

Au-delà de la durée de validité du devis, les prix sont révisables.

4.2 Conditions de paiement

Un acompte de 30% du montant total du devis est exigible dès acceptation de celui-ci par le client.

Enfin, le client s'engage à verser le solde du prix en fin de chantier.

En cas de non paiement, de l'une quelconque de ces sommes, la société est libre de résilier le contrat aux torts du client et de cesser toute prestation, 8 jours après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception demeurée infructueuse.

En cas de retard de paiement, le client sera redevable, sans qu'une mise en demeure préalable soit nécessaire, conformément à l'article L.441-6 du Code de commerce, d'intérêts de retard calculés au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 3 fois, appliqué au montant de la facture considérée, ainsi que d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Si les frais de recouvrement exposés sont plus élevés, l'entreprise pourra demander au client une indemnisation complémentaire, sans justification.

Article 5 : Obligations des parties**5.1 Obligation de conseil de la société GRANGE Plomberie**

La société GRANGE Plomberie s'engage à fournir à son client toute information relative à la réalisation des travaux, les conditions d'exécution, l'entretien, l'installation et l'emploi des appareils.

5.2 Obligation du client

Le client s'engage à fournir à la société GRANGE Plomberie les informations, et documents s'il y a lieu, nécessaires à la bonne exécution de ses prestations.

Article 6 : Garanties

Il est expressément précisé que la société n'est tenue qu'aux garanties légales après réception des travaux avec ou sans réserves ou soumises aux règles de droit commun de la responsabilité civile contractuelle.

Article 7 : Résolution du contrat et clause résolutoire

En cas de manquement à un obligation quelconque par le client, la société GRANGE Plomberie après mis en demeure celui-ci de s'exécuter pourra demander la résolution du contrat sans préjudice de dommages et intérêts.

La résolution sera prononcée par lettre recommandée avec accusé de réception, elle sera acquise de plein droit sans formalité judiciaire.

Article 8 : Règlement des litiges

La société GRANGE Plomberie entend privilégier la résolution des litiges à l'amiable. Toute réclamation doit être adressée à l'adresse du siège social de la société GRANGE Plomberie.

Article 9 : Clause d'attribution de compétence

Tout différent au sujet de l'application des présentes conditions générales et de leur interprétation, de leur exécution, et des contrats conclus par la société GRANGE Plomberie, ou au paiement du prix, sera porté devant les juridictions du siège quelconque soit le lieu de la commande, du lieu de l'exécution des travaux et même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Cette attribution de compétence est générale et s'applique qu'il s'agisse d'une demande principale, d'une demande incidente, d'une action au fond ou d'un référé.